

Investissement. Capitole Angels affûte ses outils pour 2024

À l'occasion de sa traditionnelle soirée des Lauréats, l'association Capitole Angels a mis à l'honneur les projets financés de l'année. Son président **Pierre Carli** a notamment présenté les outils d'investissements en préparation pour l'an prochain.



Elle n'est pas encore achevée, mais 2023 est déjà une année prolifique pour l'association d'investisseurs Capitole Angels. À l'occasion de la remise des trophées, qui s'est déroulé ce mardi 21 novembre à la Cité avenue Breguet à Toulouse (lire encadré), son président **Pierre Carli** a dressé le bilan de l'activité. « Nous recevons 180 dossiers par an, nous en sélectionnons six », explique-t-il. « Mais nous continuons à en instruire et nous devrions dépasser les 700.000 euros de financements pour cette année. »

L'argent, lui, provient de capitaux privés, principalement des passionnés de l'entrepreneuriat, anciens dirigeants de grands groupes ou de start-up ayant eux-mêmes réussi. Ils étaient une trentaine de business angels [avant l'arrivée de l'ancien patron de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées](#) à la tête du réseau toulousain, début 2022. Ils sont désormais plus de soixante, signe d'un certain élan retrouvé.

Pour poursuivre son développement, Capitole Angels s'apprête désormais à lancer sa propre société d'investissement (Siba). L'intérêt de ce type de structure est de pouvoir réunir plusieurs investisseurs privés afin d'entrer au capital d'un même projet. « Jusqu'à présent, nos business angels s'engageait en propre, avec un ticket moyen de 100.000 euros, dans une start-up. Avec une Siba, ils vont pouvoir s'engager à plusieurs, avec des sommes moindres, par exemple de 10.000 euros », poursuit Pierre Carli. Le montant des fonds injectés devrait ainsi dépasser le million d'euros en 2024, entre les prises de participation individuelles et celles de ce nouvel outil.

« Le statut des JEI, les Jeunes entreprises innovantes, va aussi évoluer avec le projet de loi de finances pour 2024. Il sera plus ouvert aux start-up et devrait être plus fiscalement attractif pour les investisseurs privés. Sur certains dispositifs, on retrouvera les avantages de l'ancien FIP ISF », s'enthousiasme Pierre Carli. De quoi séduire un nombre croissant de particuliers qui, en mal d'investissement locatif, pourraient de plus en plus se tourner vers le financement des entreprises pour faire fructifier leur épargne.

Sur la photo : La soirée des Lauréats, ce mardi 21 novembre, a récompensé six entreprises à fort potentiel. Crédits : Capitole Angels - DR.